

CONSEIL MUNICIPAL

11 décembre 2018

- **Tarifs salle des fêtes**

Délibération prise avec les tarifs décidés en conseil municipal précédent :

- tarif weekend habitants de la commune : 180 €
- tarif weekend hors commune : 300 €
- tarif en semaine (sous réserve que la salle ne soit prise par aucune association) : 50 € (tarif pour une demi-journée ou soirée).

- **Voirie**

Réalisation 2018 : chemin de la Sogne, chemin de la Côte, chemin des Eyssards au bourg et une partie du chemin de la Chometière à Boubas.

Il reste à effectuer la voirie à la Pontvianne et le chemin de la Combette.

Un premier devis a été effectué pour un montant de 79 836 € TTC.

Par le groupement avec la communauté de communes, les coûts de voirie devraient être plus intéressants (autour de 10 000 € de moins).

De plus, la commune dépose un dossier de subvention DETR.

Globalement, le programme de voirie sera terminé en 2019-2020. Il restera à combler les trous dans certains chemins de terre.

- **Contrats**

Nous renouvelons les contrats de Christine Teska et de Christian Cresci, sur les mêmes bases horaires.

- **Halte-garderie-crèche de Retournac**

L'ADMR qui gère la crèche de Retournac, demande à la communauté de communes des marches du Velay-Rochebaron, une participation aux frais de garde pour les enfants de Solignac-sous-Roche. Le montant s'élève à 2 367,14 € soit 1,42 € de l'heure.

Nous avons reçu une copie de cette demande et attendons une réponse de la Communauté de communes.

- **Forêt sectionnale de Miaune**

Jérôme Mathieu est toujours garant.

- **Achat de terrains**

Gérard Charreyre souhaite acquérir une partie de parcelle communale à Crespinhac. Sa demande sera étudiée.

Les autres ventes sont faites.